

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 6, n° 12

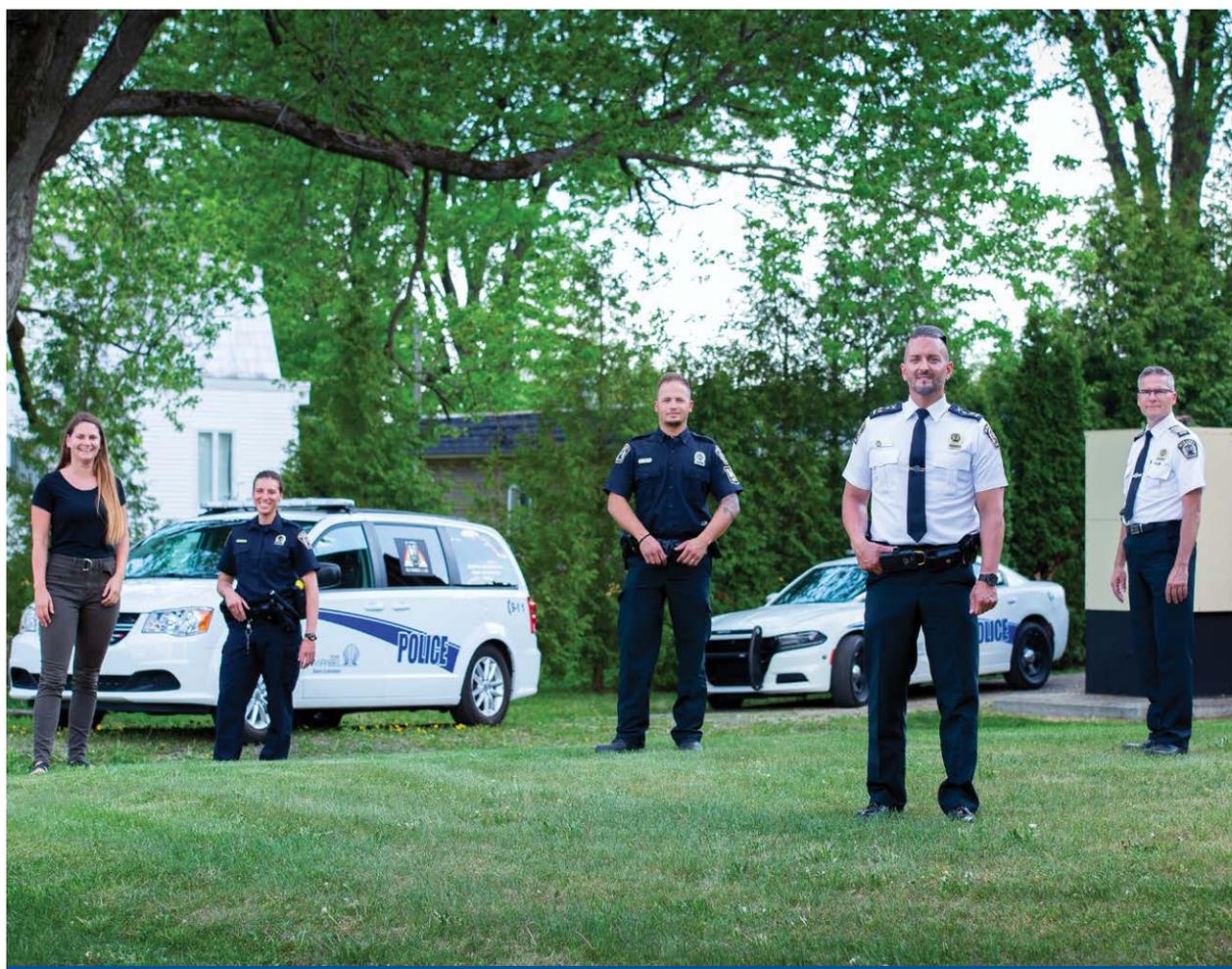
BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Juin 2020

ACTUALITÉS

Déterminé à créer un pont entre policiers et citoyens

Le Conseil municipal embauche des agents communautaires pour servir la population



De gauche à droite : Julie Breault, travailleuse sociale, Audrey Thibault, préventionniste, Thierry Brassard-Dumoulin, agent communautaire, Nicolas Arbour, directeur du Service de police et Jacques Caza, inspecteur développement organisationnel et relations communautaires.

Convaincue du bien-fondé d'agir en amont des problèmes et d'établir de bonnes relations entre les policiers et la population, la Ville de Mirabel s'est fixé un objectif pour l'année 2020, qui est celui de favoriser le rapprochement entre le Service de police et les citoyens qu'il dessert.

Résolu à atteindre cet objectif important, le Service de police s'est doté d'une nouvelle division, au sein de laquelle ont été accueillis des agents communautaires, qui travaillent de pair avec une travailleuse sociale, faisant également partie de cette équipe.

Le rôle principal de ces agents consiste à créer des ponts avec la communauté, en favorisant avec elle des communications constructives et des liens de proximité.

Ainsi, ces agents ont notamment pour mandat d'accentuer la présence policière sur le terrain, en étant actifs et visibles sur l'ensemble du territoire. À cet égard, rappelons que le Service de police de Mirabel couvre non seulement le territoire mirabellois, mais également celui de la ville de Saint-Colomban.

Dans le but d'accentuer cette présence, les agents participeront notamment à diverses activités en collaboration avec les organisations scolaires, communautaires et sociales. Ils seront aussi présents sur des tables de concertation. Et ce, d'autant plus qu'ils auront parmi leurs responsabilités d'impliquer, de mobiliser et de soutenir la communauté. Ils travailleront également à faire de la sensibilisation, à conseiller les citoyens et à faire de la prévention.



Notre Service de police est en transformation. Nous souhaitons que la population participe à ce changement et qu'elle se sente liée à son corps policier, qu'elle en soit fière et que celui-ci soit à son image.

— M. NICOLAS ARBOUR
DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE DE MIRABEL



Suite à la page 2 ►

◀ Suite de la page 1

L'aspect préventif fait en fait partie des axes principaux de la démarche, car il a été démontré, en matière de criminalité par exemple, qu'il est efficace d'agir en amont des problèmes et de se pencher sur les facteurs à leur origine, plutôt que de simplement y réagir. C'est pourquoi les agents auront un rôle important à jouer en ce qui a trait à établir les priorités d'intervention et à renforcer les mesures préventives de la municipalité. Ils seront impliqués, par exemple, dans les campagnes touchant à la sécurité routière.

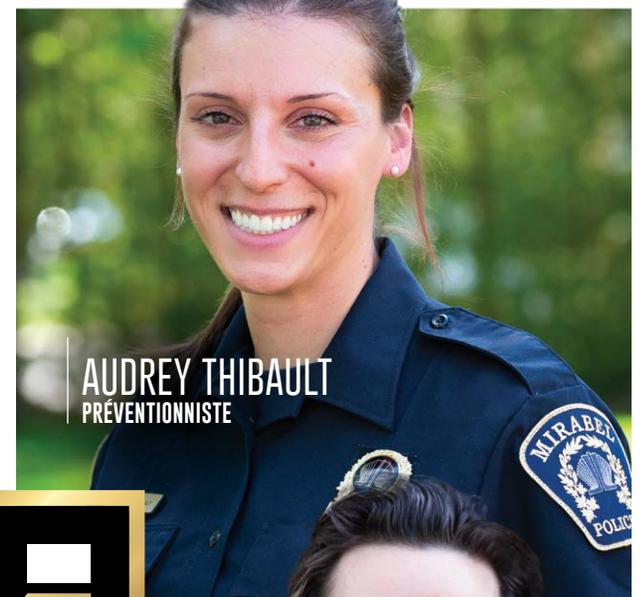
En fait, le principe à partir duquel ces agents travailleront au quotidien est de se demander ce qu'ils peuvent faire pour les citoyens, et de quelle façon les policiers peuvent répondre aux attentes de la population. Ils travailleront ensuite de près avec les autres divisions du Service de police dans le cadre de projets ou de planification en résolution de problèmes.

Les policiers communautaires seront à l'écoute et sensibles aux besoins de la population, en mettant en application les quatre axes ayant été identifiés comme étant prioritaires, soit :

- Le rapprochement avec les citoyens;
- Le partenariat avec d'autres institutions;
- L'approche de résolution de problèmes;
- Le renforcement des mesures préventives.



JULIE BREAULT
TRAVAILLEUSE SOCIALE



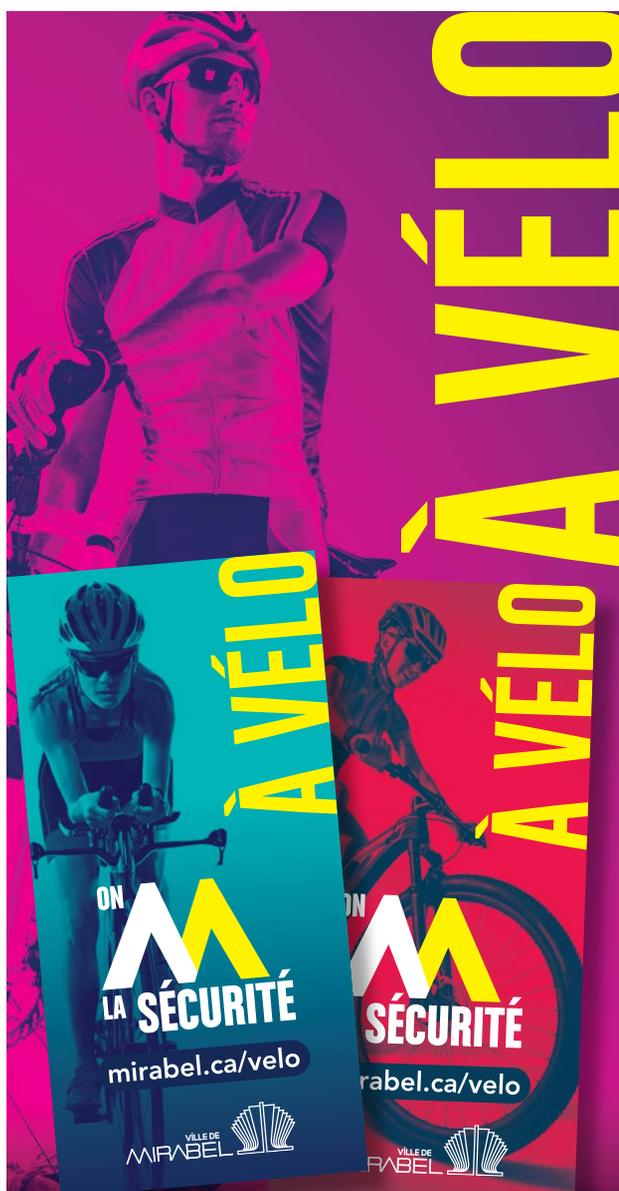
AUDREY THIBAULT
PRÉVENTIONNISTE



THIERRY BRASSARD-DUMOULIN
AGENT COMMUNAUTAIRE



VINCENT LAUZON
AGENT COMMUNAUTAIRE



À vélo, on M la sécurité!

Les températures plus chaudes sont de retour, accompagnées par les cyclistes qui en profitent. Afin que cyclistes et automobilistes puissent jouir des routes mirabelloises, il est important pour tous de connaître et d'appliquer les obligations et interdictions du Code de la sécurité routière. En voici quelques exemples :

Obligations :

- Respecter les panneaux et les feux de circulation en tout temps, même lors d'un virage à droite au feu rouge. Même si la voie est libre, le feu rouge et le panneau d'arrêt exigent une immobilisation complète;
- Si vous circulez en groupe, ce dernier doit être composé d'un maximum de 15 cyclistes et tous doivent être en file indienne;
- Signaler ses intentions d'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers;
- Garder 1,5 mètre de distance entre les cyclistes et les automobilistes lors d'un dépassement.

Certains équipements sont aussi obligatoires afin de rouler avec un vélo réglementaire, ce qui comprend entre autres des réflecteurs pour le jour et des phares pour la nuit.

Interdictions :

- Circuler en sens inverse du trafic;
- Porter un ou des écouteurs;
- Circuler avec un vélo ayant un système de freinage défectueux.

Les citoyens sont invités à visiter, avant leur prochaine escapade à vélo, le site web de la Ville de Mirabel (mirabel.ca/velo) afin de tout connaître du Code de la sécurité routière.

Au cours des prochaines semaines, le Service de police de Mirabel ira également à la rencontre des cyclistes afin de les sensibiliser et pour s'assurer du respect de la réglementation.

À vélo, on M la sécurité!



Bonne nouvelle !

Réouverture des Îlots jeunesse

Dès le 22 juin, les jeunes mirabellois pourront retrouver leurs amis et leurs intervenants dans leurs Îlots jeunesse. Des changements ont été nécessaires afin de permettre de respecter les mesures d'hygiène et la distanciation physique qui ont été établies par la Direction de la santé publique. Ainsi, le nombre de places disponibles par jour dans chacun des bâtiments a dû être revu et l'horaire a été ajusté pour la période du 22 juin au 28 août.

Par conséquent, un maximum de dix jeunes par lieu, par jour, seront admis. Les jeunes devront réserver leur place par le biais de l'application *Doodle*. De l'animation dans les parcs sera aussi offerte.

Horaire des Îlots jeunesse :

Lundi : 18 h à 20 h
(clientèle 8 à 11 ans)

Du mardi au vendredi : 18 h à 22 h
(clientèle 12 à 17 ans)

Secteur Saint-Benoît

Secteur Saint-Augustin

Secteur Saint-Canut

Secteur Saint-Janvier

*L'Îlot de Sainte-Scholastique n'est ouvert que les lundis.

Pour tous les détails et pour s'inscrire, les jeunes sont invités à consulter la page Facebook Virage Jeunesse - Ville de Mirabel. Tout ce qu'ils doivent savoir sur la reprise des activités s'y trouve. N'hésitez pas à consulter la page sans modération !

Horaire de l'animation dans les parcs* :

Du lundi au vendredi : 18 h à 21 h

Parc de la Montagne

Parc des Champions

Parc Jacques-Beauchamp

Parc Pager

*Fermés lors de mauvais temps



Service de prêt sans contact sur réservation

La Ville rouvre graduellement ses bibliothèques

Les chutes à documents des bibliothèques des secteurs de Saint-Janvier, Saint-Augustin et de Saint-Canut sont ouvertes pour permettre le retour des documents prêtés. Rappelons qu'aucun frais de retard n'a été comptabilisé depuis le 13 mars dernier et que les abonnés ont jusqu'au 1^{er} juillet pour rapporter les documents empruntés avant la fermeture. Tous les documents retournés seront placés en quarantaine pendant la période recommandée de 72 h.

Les abonnés peuvent aussi dorénavant effectuer des réservations pour faire préparer un prêt de documents à partir de leur dossier en ligne, sur le portail de la bibliothèque : mirabel.ca/biblio. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent faire leur demande par téléphone au 450 475-2011 (Saint-Janvier),

au 450 475-6558 (Saint-Augustin) ou au 450 436-7816 (Saint-Canut). Le personnel prépare alors la sélection des documents à emprunter, puis les abonnés reçoivent un avis lorsque leur commande est prête. La cueillette des commandes se fait ensuite à l'entrée des bibliothèques.

Si tout se déroule comme prévu, l'ouverture des chutes à documents et la cueillette sans contact seront élargies aux autres bibliothèques à compter du 15 juin.

Pour tous les détails sur la réouverture, pour connaître votre emplacement de collecte selon votre secteur et les nouvelles règles à suivre :

www.mirabel.ca/biblio

Déconfinement

Accès aux modules de jeux et aux plateaux sportifs et récréatifs

Depuis le 1^{er} juin dernier, l'accès aux modules de jeux de même qu'aux plateaux sportifs et récréatifs situés dans les différents parcs de la municipalité est de nouveau autorisé, et ce, à certaines conditions :

- Le lavage des mains avant et après l'utilisation des modules de jeux ou des plateaux sportifs et récréatifs est obligatoire;
- Les deux mètres de distanciation sociale doivent être respectés;
- Les plateaux sportifs sont accessibles pour une utilisation libre et non pour les ligues ou des parties organisées favorisant les regroupements;
- Ne pas échanger d'équipement ou du matériel d'activités (ballons, balles, boules de pétanque, bâtons, etc.);
- Les installations sanitaires demeurent fermées pour éviter toute propagation.

Modules de jeux

Il est de la responsabilité des parents de faire appliquer ces consignes par leurs enfants, puisque la Ville effectue un entretien de base uniquement.

Skateparks

- Un maximum de 10 personnes à la fois peuvent être sur le site;
- Ne pas toucher aux rampes pour éviter la propagation du virus.

Pétanque

- Seul le jeu en simple est permis;
- Les joueurs doivent attendre que les joueurs déjà présents quittent le terrain avant d'entrer;
- En cas d'affluence, respectez un temps de jeu d'une heure maximum.

La date d'ouverture des jeux d'eau est prévue le 20 juin.



Des policiers de Mirabel vivent un moment unique

Le 26 mars dernier, à 19 h 50, trois agents du Service de police de Mirabel ont eu l'honneur de porter assistance à une mère lors de la naissance de son bébé, la petite Rafaëlle.

En route vers l'hôpital, les parents ont dû immobiliser la voiture et composer le 9-1-1 pour obtenir une assistance. Quelques minutes plus tard, les agents Dorais, Mongeau et Thérien sont arrivés sur les lieux « afin d'accueillir notre petite princesse dans ce contexte particulier », raconte la maman, reconnaissante.

La petite Rafaëlle pesait alors 6,9 livres et elle est en pleine santé.

Marathon virtuel de la Fondation de l'Hôpital de Saint-Eustache

Cet été, courez, marchez ou pédalez au profit de la Fondation de l'Hôpital de Saint-Eustache.

Le défi qui est lancé est de cumuler 42 kilomètres en 42 jours, entre le 22 juin et le 2 août 2020. Inscrivez-vous seul, en famille, entre amis ou collègues. Formez des équipes virtuelles, lancez-vous des défis et amusez-vous !

Vous pouvez faire la mise à jour de vos progrès physiques et caritatifs sur la plateforme de la Fondation, et vous joindre à l'événement Facebook pour échanger avec les autres marathoniens, en plus d'obtenir des trucs et conseils pour vos entraînements.

Pour vous inscrire :

fondationhopitalsainteustache.com/marathon



REQUÊTES
EN LIGNE

mirabel.ca



VOILÀ!



DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

Nouvelle gare de train de banlieue

Les travaux sont relancés sur le chantier



Le 21 mai dernier, exo a annoncé, par voie de communiqué officiel, la reprise des activités sur le chantier de la nouvelle gare de train à Mirabel. Selon ce communiqué, les passants verront progressivement apparaître, au cours des prochains mois, le quai, le stationnement et la boucle d'autobus sur ce chantier.

Une première phase de travaux de préparation du site, qui consistait à effectuer le défrichage et l'excavation en vue d'installer le système de drainage avant le gel des sols, a été réalisée avec succès l'automne dernier.

« Les besoins de nos concitoyens augmentent en matière de mobilité. La nouvelle gare va leur offrir une alternative efficace à l'utilisation de l'automobile avec un arrêt du train directement dans leur municipalité », a déclaré M. Patrick Charbonneau, maire suppléant de Mirabel.

« La reprise des travaux vient concrétiser un projet qui tient à cœur aux citoyens et à nos partenaires municipaux de Mirabel depuis plusieurs années. En plus de répondre aux besoins de mobilité d'un secteur en forte croissance, la gare Mirabel offrira de nouvelles opportunités de déplacement fondées sur une offre structurée en transport collectif », ajoute Sylvain Yelle, directeur général d'exo.

La mise en service de la gare Mirabel est prévue pour la fin de l'année 2020, mais l'échéancier pourrait être révisé en raison de la reprise tardive des chantiers attribuable à la COVID-19.



Parc régional du Bois-de-Belle-Rivière

Un milieu naturel unique et à proximité offert aux citoyens

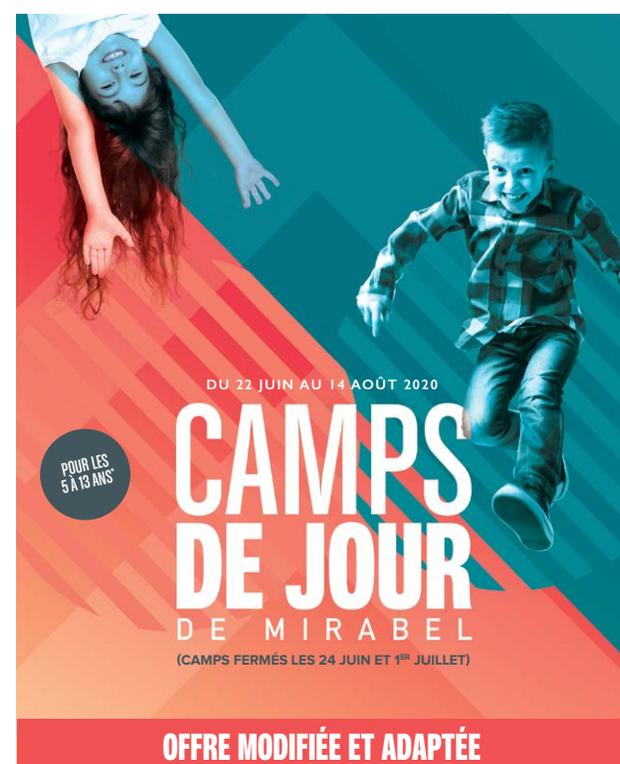
Depuis la réouverture du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière le 20 mai dernier, de nombreux citoyens sont venus profiter de cet environnement enchanteur, tout en respectant les mesures mises en place pour leur sécurité.

Le parc rappelle que la distanciation sociale de deux mètres y est obligatoire et que les personnes qui ont des symptômes ne doivent pas s'y présenter. Les regroupements de plus de 10 personnes n'y sont pas permis, mais le bloc sanitaire est dorénavant ouvert. Un patrouilleur est présent en permanence pour s'assurer de l'application des règles.

Le site est ouvert 7 jours sur 7, et plusieurs zones de pique-nique y sont disponibles. On peut y pratiquer la marche ou le vélo en famille sur un sentier multisport de 7 km en forêt (à l'ombre). On y trouve aussi un parcours de disc golf (18 paniers). Le parc à chiens est aussi rouvert, au grand plaisir de nombreux visiteurs, et la pêche peut y être pratiquée de nouveau.

L'ouverture de la piscine est prévue pour la fin juin, plus de détails sont à venir sous peu.

Renseignements : 450 258-4924 / info@boisdebelleriviere.com



Pas de tirage au sort nécessaire pour les camps de jour 2020!

La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer que toutes les familles qui désiraient une place aux camps de jour de Mirabel pour cet été ont pu en obtenir une. Il n'y aura donc pas de tirage au sort, puisque le nombre de places offertes, et calculé selon les ratios du gouvernement, a été suffisant pour combler les besoins des familles mirabelloises.

Le Marché du terroir de retour dès le 21 juin!

Le Marché du terroir, organisé par Tourisme Mirabel, sera de retour tous les dimanches, du 21 juin au 27 septembre, de 10 h à 15 h, dans le stationnement du centre culturel du Domaine-Vert Nord (17530, rue Jacques-Cartier), afin d'offrir aux Mirabellois des produits frais des marchands et producteurs locaux.

Le grand chapiteau sera aménagé avec des mesures sanitaires sécuritaires afin d'accueillir les visiteurs selon les règles d'hygiène et de distanciation sociale en vigueur. Le marché offrira, cette saison, une variété de légumes et de fruits (biologiques ou non), de viandes, de produits de l'érable, de produits de boulangerie, de repas prêt-à-manger ainsi que de desserts sucrés.

Dans le contexte actuel, il est plus que jamais important de venir encourager nos producteurs et marchands locaux pour s'approvisionner. « La Ville de Mirabel est le plus grand territoire agricole des Laurentides et est considérée comme le garde-manger de la région. Il est donc primordial d'agir à titre de chef de file pour

soutenir l'achat local en offrant cette superbe vitrine pour nos marchands de Mirabel et des environs », a indiqué M. Stéphane Michaud, président de Tourisme Mirabel. « Nous nous sommes mis en mode solution en appliquant à la lettre les consignes de la Direction de la santé publique du Québec pour offrir une visite au marché renouvelée, conviviale et sécuritaire », ajoute-t-il.

À cet égard, l'édition 2020 du Marché du terroir nécessite quelques changements. « La Ville de Mirabel est fière de contribuer au Marché du terroir cette année. Les circonstances liées à la pandémie ont demandé à l'équipe de Tourisme Mirabel de faire un travail colossal afin de permettre aux Mirabellois de profiter des produits d'ici en toute sécurité. J'invite donc la population à visiter le Marché du terroir et à encourager ainsi l'achat local », a déclaré M. Patrick Charbonneau, maire suppléant.



Règles d'hygiène et changements apportés

Afin de répondre aux exigences du gouvernement en matière de mesures sanitaires, plusieurs consignes doivent être appliquées, autant pour les producteurs que les visiteurs. Notons que le lavage des mains sera exigé à l'entrée et le port du masque sera fortement recommandé. De plus, les ateliers et l'animation prévus ont malheureusement dû être temporairement retirés. Toutefois, les producteurs et les propriétaires seront toujours aussi souriants et heureux d'accueillir les citoyens pour leur présenter leurs produits... à deux mètres de distance!



Consommation d'eau

Appel à la vigilance

Alors qu'un engouement pour le jardinage et pour les piscines se font sentir en cette période de pandémie, la demande en eau a récemment été très forte sur les réseaux, au point de devenir critique. Un niveau très bas des nappes phréatiques pour la saison a également été constaté sur l'ensemble du territoire.

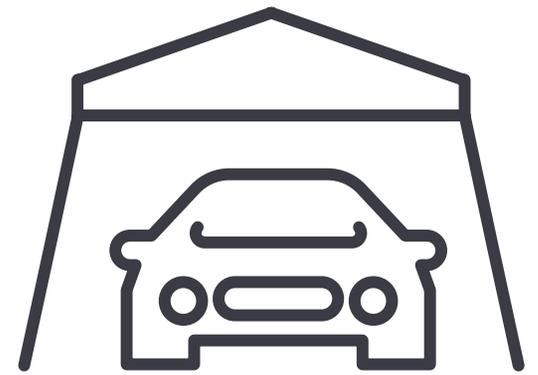
Nous demandons donc à la population de respecter à la lettre le nouveau règlement d'arrosage (mirabel.ca/eau), de faire une utilisation judicieuse de l'eau et de collaborer à maintenir une situation normale.

Les cadets du Service de police prêteront main-forte à la brigade verte du Service de l'environnement pour faire respecter le règlement. Veuillez noter que des constats d'infraction pourront être émis.

**Incroyable...
mais as-tu respecté
ton horaire d'arrosage?**

Nouvel horaire d'arrosage
mirabel.ca

VILLE DE
MIRABEL



Rappel

Abris temporaires

Le service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite vous rappeler que la date limite pour retirer les abris « tempo » est dépassée. Dans la foulée des événements des derniers mois, une tolérance avait été accordée, mais avec la reprise graduelle des activités commerciales et de la construction, lesdits abris doivent maintenant être retirés, conformément à la réglementation. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de retirer les abris qui ne seraient pas démontés.

Votre domicile est-il sécuritaire en cas d'incendie?

Compte tenu des mesures mises en place dans le contexte de la COVID-19, les visites à domicile des pompiers sont pour le moment suspendues. Cependant, votre Service de sécurité incendie vous invite à utiliser un nouvel outil d'autodiagnostic afin d'évaluer la sécurité de votre résidence face aux incendies. Cet aide-mémoire vous aidera ainsi à valider certains points essentiels et à connaître l'état de votre préparation générale face aux sinistres.

Pour remplir le questionnaire, rendez-vous au mirabel.ca/incendie. Il est aussi possible de poser vos questions en lien avec la sécurité de votre domicile ou de prendre rendez-vous avec un agent de prévention en l'indiquant à la section « Commentaires ».

Nouveautés réglementaires en matière d'urbanisme



- Une seule enseigne numérique par terrain est autorisée (sur poteau ou à plat sur le bâtiment);
- L'image doit être fixe, donc sans animation entre les images;
- Les enseignes numériques sont interdites à moins de 200 mètres d'une résidence ou d'un autre usage sensible, sauf dans le cas où des mesures sont prises afin d'empêcher la lumière de se rendre vers ces lieux;
- Une distance de 30 mètres s'applique entre les enseignes numériques visibles dans une même direction, et ce, afin d'assurer la sécurité routière;
- Les enseignes ne doivent pas causer d'éblouissement.

Ces conditions ne sont que quelques-unes des normes applicables pour ce type d'enseigne. Il est donc de mise, pour avoir tous les détails à ce sujet avant d'installer une enseigne numérique, de communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Espaces de stationnement

Depuis la refonte des règlements d'urbanisme, pour toute habitation située à l'intérieur d'un périmètre urbain ou à l'intérieur du secteur de la côte des Anges, dont le permis de construction a été délivré après l'entrée en vigueur du règlement de zonage, tous les espaces de stationnement hors rue doivent être pavés, asphaltés ou bétonnés.

À l'extérieur de ce secteur, les espaces de stationnement doivent être gravelés, pavés, asphaltés ou autrement recouverts pour éviter tout soulèvement de poussière ou toute formation de boue.

Enseignes numériques

Une autre nouveauté est la possibilité pour les commerçants d'avoir une enseigne numérique, sous certaines conditions :

Renseignements :

450 475-2007 / info.urbanisme@mirabel.ca



Comité de mise en valeur
de Saint-Benoît

Un jardin communautaire unique à Mirabel

Le dimanche 24 mai, le maire suppléant est venu accompagner le comité de mise en valeur de Saint-Benoît, pour le lancement de leur tout nouveau et magnifique jardin communautaire.

Ce projet est en cours d'élaboration depuis plus d'un an. Il est le fruit du travail de plusieurs citoyens qui ont investi du temps, de l'argent, du matériel ou qui ont fourni de la machinerie, car le jardin est très grand ! Un comité spécial a été mandaté de piloter le tout. Voilà une initiative qui peut en inspirer plusieurs autres !

En harmonie avec la préservation de notre environnement

Quelques conseils pour une pelouse durable

Changez la lame de votre tondeuse pour une lame déchiqueteuse et maintenez une lame bien affûtée pour éviter d'abîmer l'herbe et de brunir la tête des brins.

Laissez la longueur de votre pelouse entre 5 cm et 8 cm pour favoriser un enracinement plus vigoureux et plus profond, pour prévenir l'envahissement des mauvaises herbes et pour favoriser une meilleure retenue de l'humidité. ATTENTION! La réglementation prévoit que sur tout terrain construit ou vacant situé en zone urbaine, la hauteur des herbes ne doit pas excéder 20 cm (8 po).

Ne coupez pas l'herbe humide, car cela provoque un engorgement de la tondeuse, en plus d'être une source de corrosion pour la lame.

N'arrosez pas trop votre gazon, puisqu'il n'a besoin que de 2 cm à 3 cm d'eau par semaine. Dans le doute, déposez des contenants à divers endroits sur votre terrain afin de mesurer la quantité d'eau tombée.

Ne coupez pas le gazon en période sèche et évitez d'arroser la pelouse jaune; la pelouse est en période de dormance et reverdira à la prochaine pluie.

Pratiquez l'herbicyclage, qui consiste à laisser au sol les rognures de gazon après la tonte. C'est un geste simple, rapide et écologique qui enrichit les pelouses en azote, en phosphate, en potassium et en eau, permettant ainsi d'obtenir une pelouse verte, plus attrayante et en santé. Il est interdit de jeter les rognures de gazon aux déchets, que ce soit dans le bac noir ou dans



des sacs de plastique. Si vous devez disposer des rognures de gazon, placez-les dans les bacs bruns, dans des sacs en papier ou dans un contenant marqué d'un V pour résidus verts (excepté dans les bacs de la Ville).

Réduisez les dommages causés par les vers blancs en maintenant une pelouse dense et en santé, grâce aux conseils précédents, ainsi que par le terreautage, l'aération et l'ensemencement. De plus, évitez un fort éclairage du terrain,

car la lumière attire les hannetons, et tolérez la présence d'animaux et d'oiseaux qui se nourrissent de vers blancs. Dans le cas d'une infestation sévère, vous pouvez recourir à un traitement biologique par des nématodes.

Renseignements :

Service de l'environnement
450 475-2006
infoenvironnement@mirabel.ca



 Éco~corridors
laurentiens

Éco-corridors laurentiens amorce la caractérisation et la mise en valeur des boisés de Mirabel

Saviez-vous que certaines caractéristiques naturelles présentes dans la région peuvent faciliter la vie des producteurs agricoles? La présence de ressources renouvelables et d'une riche biodiversité sur votre terrain comporte en effet de nombreux bénéfices, en plus de permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques. C'est le but poursuivi par Éco-corridors laurentiens, en collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens, dans le cadre de son projet intitulé: Propriétaires connectés pour la mise en valeur des boisés à l'ouest de la MRC de Deux-Montagnes et de la Ville de Mirabel.

Cet été, Éco-corridors laurentiens rencontrera les propriétaires de l'ouest de Mirabel et de la MRC de Deux-Montagnes afin d'en apprendre davantage sur les caractéristiques naturelles de leurs propriétés grâce aux connaissances de ces derniers. Ces rencontres se feront dans le respect des mesures de santé publique liées à la COVID-19.

À la suite de la visite du terrain des propriétaires participants, l'organisme remettra gratuitement un « cahier du propriétaire » personnalisé, qui

fournira une description des milieux naturels de la propriété et des renseignements sur les moyens d'en tirer des avantages insoupçonnés. Il n'y a aucun frais ni aucune obligation à participer au projet.

L'organisme a bien hâte de rencontrer des propriétaires et d'échanger sur les richesses fauniques et floristiques que recèle leur propriété, ainsi que de comment celles-ci peuvent être mises au service de leurs activités!

L'organisme Éco-corridors laurentiens remercie ses partenaires financiers, la Fondation de la faune du Québec et la Ville de Mirabel, pour leur appui à la conservation de la biodiversité des Laurentides.

Renseignements:

Geneviève Dubuc | Adjointe à la coordination

Andréanne Desormeaux | Technicienne en inventaire des milieux naturels

450 565-2987, poste 22

info@ecocorridorslaurentiens.org

www.ecocorridorslaurentiens.org



Véronique Lecault
Cofondatrice de l'entreprise AbCellera

Originaire de Mirabel

Elle travaille sur un traitement contre la COVID-19

L'entreprise de biotechnologie AbCellera, cofondée par Véronique Lecault, travaille à l'élaboration de médicaments à base d'anticorps qui pourraient être utilisés pour traiter et prévenir la COVID-19. Cette entreprise, basée à Vancouver, a reçu une subvention importante du gouvernement fédéral, qui fonde beaucoup d'espoir en ses capacités. Cette subvention permettra l'embauche de scientifiques, l'agrandissement des installations et l'achat de nouveaux équipements pour accélérer la recherche et la production d'un traitement à base d'anticorps cultivés en laboratoire.

Installée dans l'Ouest canadien depuis quelques années, Véronique Lecault est non seulement cofondatrice, mais également chef des opérations de l'entreprise de biotechnologie AbCellera, rapidement devenue pionnière dans la lutte contre le coronavirus. Mme Lecault croit que le traitement innovateur qu'elle développe pourra être testé dès cet été dans les cliniques.

Ayant rapidement été capable d'isoler des anticorps pouvant combattre la COVID-19, cette entreprise sera ainsi l'une des premières à tester un traitement sur l'humain. Les patients infectés pourront en fait se voir administrer un « boost immunitaire pour combattre le virus », a expliqué Mme Lecault.

Inscription aux sports de glace hiver 2020-2021

Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec procéderait d'ici quelques mois à l'annonce de la reprise des activités sportives de groupes intérieures, les organisations sportives pour les sports de glace souhaitent prendre les inscriptions pour la saison 2020-2021, selon leur discipline respective.

Hockey masculin - Les Concordes

Consciente qu'il faudra certainement apporter des ajustements pour répondre aux règles de distanciation sociale et aux mesures d'hygiène qui s'imposeront au moment de la prochaine saison, l'Association du hockey mineur de Mirabel invite les citoyens à s'inscrire du 1^{er} au 31 juillet par le biais de son site web, au www.hockeymirabel.ca.

Renseignements :
450 475-2061 / info@hockeymirabel.ca

Hockey féminin - Le Mistral Laurentides

Depuis le 1^{er} mai, la période d'inscription de l'Association du hockey féminin des Laurentides est en cours, et elle se poursuivra jusqu'au 15 août. Toutes les inscriptions doivent se faire en ligne seulement au www.ahflaurentides.com.

Renseignements :
info@ahflaurentides.com

Club de patinage de vitesse Mirabel/Saint-Jérôme

Le Club de patinage de vitesse (CPV) Mirabel/Saint-Jérôme poursuivra son offre pour des cours de patinage de vitesse, ainsi que pour son école de patin les Pingouins. Les inscriptions auront lieu du 3 au 14 août.

Pour le patinage de vitesse, consultez le www.cpvmsj.ca. Pour l'école de patin les Pingouins, les inscriptions se feront au www.cpvmsj.ca/pingouins.

Renseignements :
Club de patinage de vitesse : info@cpvmsj.ca

École de patin les Pingouins :
www.lespingouins.fpvq.org

Ringuette - Les Cavalières de Blainville

L'Association de ringuette de Blainville, en partenariat avec la Ville de Mirabel, a déjà débuté sa session d'inscription. Pour obtenir de l'information ou pour vous inscrire, visitez le site web de l'Association de ringuette de Blainville (Les Cavalières), au www.kreezee.com/cavalieres.

Renseignements :
presidence@ringuettecavalieres.com

Club de patinage artistique (CPA) Unibel

La session d'inscription du CPA Unibel, pour la saison « hiver 2020-2021 », débutera le 6 juillet et se poursuivra jusqu'au 7 août inclusivement, pour les juvéniles et les étapes (programme de patinage plus). Les inscriptions devront se faire en ligne uniquement au www.mirabel.ca.

Les personnes intéressées à joindre l'une des équipes de patinage synchronisé les Éclipses doivent communiquer avec la responsable, Mme Julie Bezeau.

Renseignements :
450 475-8656 / 450 475-2060
info@cpaunibel.ca



Le 16 juin de 13 h à 20 h

Collecte de sang sur rendez-vous

Le Cercle de fermières de Saint-Janvier fera une collecte de sang le 16 juin prochain, de 13 h à 20 h, au complexe du Val-d'Espoir dans le secteur de Saint-Janvier.

En raison de la COVID-19, la procédure sera adaptée. Si vous donnez du sang régulièrement, Héma-Québec devrait communiquer directement avec vous.

Si ce n'est pas le cas, joignez directement Héma-Québec au 1-800-343-7264, poste 3.

Pour prendre rendez-vous et pour renseignements :

Lilianne Sauriol / 450 430-7978 / lili64@live.ca

Lynda Lavoie / 450 435-7693 / commrecr.fed16.st-janvier-mirabel@cfq.qc.ca

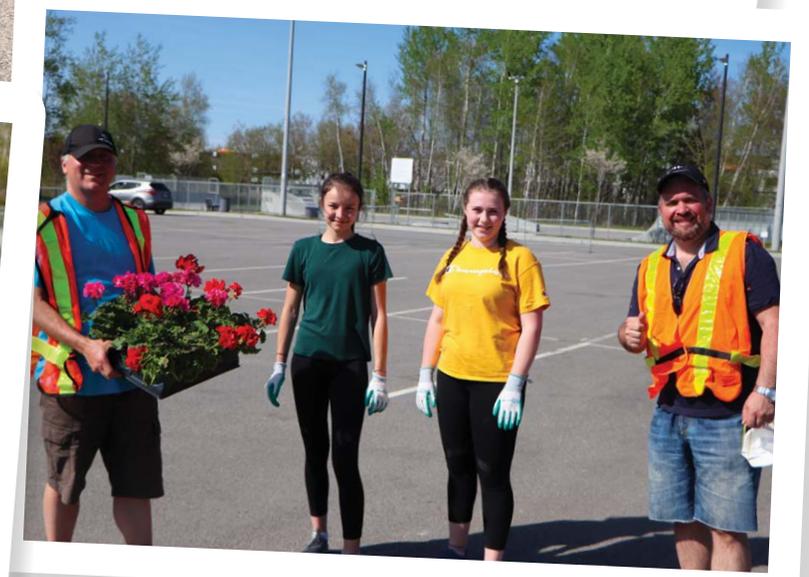
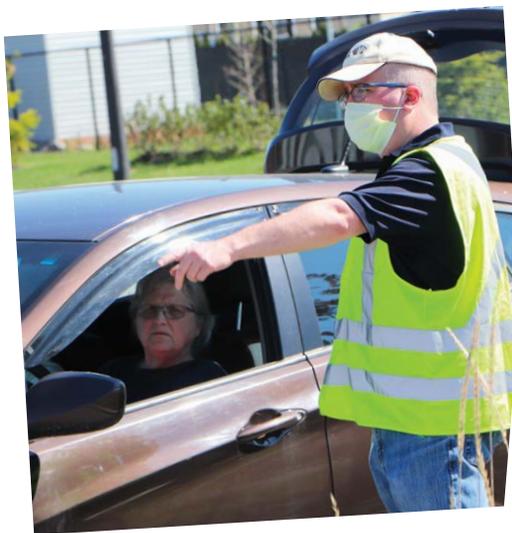
Parce qu'un don de sang est un don de vie!



RETOUR EN IMAGES

DISTRIBUTION DE FLEURS

Le 20 mai dernier, la Ville a distribué gratuitement dans trois secteurs différents, des fleurs et des plants de légumes aux citoyens, pour célébrer l'arrivée du printemps. Merci aux bénévoles qui ont collaboré à cet événement !



APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Fourniture de pierre concassée 2020

N/RÉF. : G6 112 U3 N03210 (#108932) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-031

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la fourniture de pierre concassée pour ses besoins durant la période de juillet 2020 à la fin avril 2021.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 18 juin 2020, à onze heures (11 h)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes le même jour, à la même heure et au même endroit. **Veillez noter qu'en raison des mesures mises en place pour la Covid-19, il n'y aura pas d'ouverture publique.**

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 11 juin 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Carl St-Louis, responsable de l'appel d'offres au 450-475-2005.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

« Réfection de toiture – Bassin B1 & B2 »

N/RÉF. : G7 311 102 U3 N02888 (#108792) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-043

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la réfection de la toiture en pente bassin B1 & B2 de l'Hôtel de Ville située au 14 111, rue Saint-Jean, secteur Sainte Monique, Mirabel.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 16 juin 2020, à onze heures (11 h)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, le tout pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit. **Veillez noter qu'en raison des mesures mises en place pour la Covid-19, il n'y aura pas d'ouverture publique.**

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 3 juin 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Jocelyn Roy, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Construction de jeux d'eau au parc Claude-Laliberté

Secteur de Saint-Canut

N/Réf.: G7 311 101 110 N15546 (2020-032)

La Ville de Mirabel demande des prix pour la réalisation de travaux qui consistent à la fourniture, la conception et la construction de jeux d'eau au parc Claude-Laliberté, situé au 10975, rue du Beaujolais, dans le secteur Saint-Canut.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit Joé Moisan, ingénieur, au 450 475-2025 ou par courriel, à l'adresse suivant : j.moisan@mirabel.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

**Soumission
Jeux d'eau au parc Claude-Laliberté
G7 311 101 110 N15546**

Elles devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 19 juin 2020, à 10 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit *ou selon l'arrêté ministériel numéro 2020-014 du 2 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux jusqu'à nouvel ordre.*

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 12 juin 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie
Geneviève Cauden, ing.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

FOURNITURE DE SEL GEMME EN VRAC

N/Réf.:G6 112 U3 N01342 (2020-046)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la fourniture de sel gemme en vrac.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le soussigné au 450 475-2008, poste 2070 ou par courriel, aux adresses suivantes : j.duguay@mirabel.ca ET a.millette@mirabel.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

« FOURNITURE DE SEL GEMME EN VRAC – G6 112 U3 N01342 – 2020-046 »

Elles devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 15 juin 2020, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca, au plus tard, le 8 juin 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

Le directeur du Service de l'environnement,
Jérôme Duguay, B.Sc., M.Sc.

POLICIERS

Service : Police
 Domaine d'emploi : Police
 Statut : Employé temporaire
 Nombre de postes : 6
 Numéro de concours : J0520-0818
 Date d'affichage : Le 1^{er} juin 2020
 Date de fin d'affichage : Le 17 juin 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler le poste de policier à titre d'employé temporaire au Service de police.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières;
- être gradué de l'École nationale de police du Québec;
- être titulaire d'un permis de conduire valide qui ne comporte aucune restriction pour la classe 4a;
- répondre à l'article 115 de la Loi sur la police.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER



Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

CONCOURS PHOTO

LES
50
 ANS
 DE MIRABEL

Plusieurs prix à gagner !

Détails du concours :
mirabel.ca

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur de la Ville de Mirabel

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, à toutes les personnes intéressées, que le rapport financier et le rapport des auditeurs pour l'année 2019 de la Ville de Mirabel seront déposés lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 22 juin 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Donné à Mirabel, ce 3 juin 2020

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2359

Avis public est donné que le règlement numéro S-2359 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » et d'une aire d'affectation « agricole », dans le secteur de Saint-Augustin est entré en vigueur le 28 mai 2020 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 mai 2020.

Également, le règlement est réputé conforme au plan métropolitain, par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu du quatrième (4^e) alinéa de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, soit en date du 28 mai 2020.

Le règlement entre donc en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du ministère et l'expiration du délai donné à la Communauté métropolitaine de Montréal pour approuver ou désapprouver le règlement.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 3 juin 2020

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate

Projet de règlement numéro P-2392

concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021

À TOUS LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES DE LA VILLE DE MIRABEL

AVIS est donné par la soussignée, qu'à une séance ordinaire tenue le 25 mai 2020, le conseil municipal a adopté par la résolution numéro 443-05-2020, le projet de règlement numéro P-2392 intitulé « **Division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l'élection générale de l'année 2021** ».

Ledit projet de règlement divise le territoire de la municipalité en dix (10) districts électoraux, chacun représenté par un conseiller ou une conseillère municipale. Le nombre moyen d'électeur par district est de 4 260 électeurs. Si on ajoute à ce nombre une variable de 15 % d'électeurs par district, ce nombre peut varier entre 3 621 à 4 899 électeurs par district.

La limite de chacun des districts électoraux est décrite comme suit :

District électoral numéro 1

En partant d'un point situé à l'intersection de la limite municipale Nord-est (sur la montée Lafrance) et du rang Sainte-Marguerite; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale Nord-est, la rivière Mascouche, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la place Blondin, son prolongement en direction Nord-ouest dans la limite Sud-est des propriétés sises aux 17721 et 17728 rue Victor, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Sud-ouest de la rue Cyr, la limite séparant les deux propriétés sises aux 13895 et 13905 rue Brault, le prolongement en direction Sud-est de la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue du Noroît, cette dernière limite, la limite Nord-est du parc de la Bourrasque et son prolongement en direction Nord-ouest dans la limite Sud-ouest de la propriété sise au 17000 rue Aubin, la côte Saint-Pierre, l'autoroute des Laurentides (15), le prolongement en direction Nord-est de la limite séparant les deux propriétés sises aux 12500 et 12800 rue de l'Avenir, cette dernière limite, son prolongement en direction Sud-ouest dans la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest du tronçon Nord-ouest de la rue Arthur-Sicard puis dans celles ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue des Gouverneurs, le prolongement en direction Nord-est de la limite Nord-ouest du parc des Intendants, cette dernière limite et son prolongement en direction Sud-ouest dans la limite arrière des propriétés ayant front successivement sur le côté Nord-ouest des rues De Denonville puis Jacques-Cartier puis De La Jonquière, son prolongement en direction Sud-ouest dans la limite Nord-ouest de la propriété sise au 10427 rang Sainte-Henriette, ce dernier rang et son prolongement en direction Nord-ouest, les limites Sud-est et Sud-ouest de la zone sécurisée de l'aéroport international de Mirabel, le prolongement de cette dernière limite en direction Ouest, le chemin Saint-Simon, la voie ferrée située au Sud-est de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), la limite séparant les deux propriétés sises aux 11970 et 12003 route Sir-Wilfrid-Laurier (158), cette dernière route, le prolongement en direction Nord-ouest de la voie de service longeant la limite Sud-est de la propriété sise au 11970 route Sir-Wilfrid-Laurier (158), le tronçon de la rivière du Nord longeant le chemin Dumoulin, les limites municipales Nord-ouest puis Nord-est, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 3 667 électeurs pour un écart à la moyenne de -13,92 % et possède une superficie de 129,91 km².

District électoral numéro 2

En partant d'un point situé à l'intersection de la rivière Mascouche et de la limite municipale Nord-est près du club de golf Saint-Janvier; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, les limites municipales Nord-est et Est, le boulevard du

Curé-Labelle (117), la rivière Mascouche, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 710 électeurs pour un écart à la moyenne de + 10,56 % et possède une superficie de 6,87 km².

District électoral numéro 3

En partant d'un point situé à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle (117) et de la rivière Mascouche; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, le boulevard du Curé-Labelle (117), la limite municipale Est, le prolongement en direction Sud-ouest de la limite arrière de la propriété sise au 18000 rue J.-A.-Bombardier, l'autoroute des Laurentides (15), la côte Saint-Pierre, la limite Sud-ouest de la propriété sise au 17000 rue Aubin et son prolongement en direction Sud-est dans la limite Nord-est du parc de la Bourrasque, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la rue du Noroît et son prolongement en direction Sud-est, la limite séparant les deux propriétés sises aux 13895 et 13905 rue Brault, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Sud-ouest de la rue Cyr, la limite Sud-est des propriétés sises aux 17721 et 17728 rue Victor et son prolongement en direction Sud-est dans la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est de la place Blondin, la rivière Mascouche, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 139 électeurs pour un écart à la moyenne de -2,84 % et possède une superficie de 4,01 km².

District électoral numéro 4

En partant d'un point situé à l'intersection des limites Sud-est et Sud-ouest de la propriété sise au 18000 rue J.-A.-Bombardier; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale Est dans l'emprise Nord-est de l'autoroute des Laurentides (15), la ligne de transport d'énergie électrique croisant la rue des Gouverneurs, la montée Sainte-Marianne, la piste cyclable traversant le parc du Domaine Vert dans l'axe Nord-est—Sud-ouest, le rang Sainte-Henriette, la limite Nord-ouest de la propriété sise au 10427 rang Sainte-Henriette, son prolongement en direction Nord-est, la limite arrière des propriétés ayant front successivement sur le côté Nord-ouest des rues De La Jonquière puis Jacques-Cartier puis De Denonville, son prolongement en direction Nord-est dans la limite Nord-ouest du parc des Intendants, le prolongement en direction Nord-est de cette dernière limite, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue des Gouverneurs puis dans celles ayant front sur le côté Nord-ouest du tronçon Nord-ouest de la rue Arthur-Sicard, son prolongement en direction Nord-est dans la limite séparant les deux propriétés sises aux 12500 et 12800 rue de l'Avenir, le prolongement en direction Nord-est de cette dernière limite, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 3 976 électeurs pour un écart à la moyenne de -6,67 % et possède une superficie de 5,65 km².

District électoral numéro 5

En partant d'un point situé à l'intersection du chemin Notre-Dame et de la limite municipale Est dans l'emprise Nord-est de l'autoroute des Laurentides (15); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale Est dans l'emprise Nord-est de l'autoroute des Laurentides (15), la limite municipale Sud-est, le chemin du Chicot Nord, le rang L'Allier, la Petite côte des Anges, la piste cyclable longeant la rivière du Chicot, la piste cyclable no. 12 longeant la limite Nord du club de golf Glendale, le rang Sainte-Henriette, la piste cyclable traversant le parc du Domaine Vert dans l'axe Sud-ouest—Nord-est, la montée Sainte-Marianne, la ligne de transport d'énergie électrique croisant la rue des Gouverneurs, la limite

municipale Est dans l'emprise Nord-est de l'autoroute des Laurentides (15), et ce jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 072 électeurs pour un écart à la moyenne de -4,41 % et possède une superficie de 29,09 km².

District électoral numéro 6

En partant d'un point situé à l'intersection du rang Sainte-Henriette et du chemin Charles; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, le rang Sainte-Henriette, la piste cyclable no. 12 longeant la limite Nord du club de golf Glendale, la piste cyclable longeant la rivière du Chicot, la Petite côte des Anges, la rue Saint-Jacques, la rue des Bouleaux, la rue des Saules, le sentier séparant d'une part les propriétés de la rue du Millet et d'autre part celles de la rue François-Baillairgé, la limite arrière des propriétés ayant front successivement sur les côtés Sud et Ouest de la rue François-Baillairgé, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Sud de la rue Ozias-Leduc, la limite Sud du parc Claude-Monet, la piste cyclable sise sur une ancienne voie ferrée située au Sud de la côte des Anges, le chemin Verdon, la route Arthur-Sauvé (148), le chemin Saint-Simon, le prolongement en direction Ouest de la limite Sud-ouest de la zone sécurisée de l'aéroport international de Mirabel, cette dernière limite, la limite Sud-est de la zone sécurisée du même aéroport, le prolongement en direction Nord-ouest du rang Sainte-Henriette, ce dernier rang, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 441 électeurs pour un écart à la moyenne de + 4,25 % et possède une superficie de 51,73 km².

District électoral numéro 7

En partant d'un point situé à l'intersection des rues des Bouleaux et des Saules; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers l'Est, la rue des Bouleaux, la rue Saint-Jacques, la rue de Saint-Augustin, la rue Guay, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la limite Est de la propriété sise au 13601 rue Guay, la piste cyclable sise sur une ancienne voie ferrée longeant le parc Claude-Monet, la limite Sud de ce dernier parc, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Sud de la rue Ozias-Leduc, la limite arrière des propriétés ayant front successivement sur les côtés Ouest et Sud de la rue François-Baillairgé, le sentier séparant d'une part les propriétés de la rue du Millet et d'autre part celles de la rue François-Baillairgé, la rue des Saules, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 3 913 électeurs pour un écart à la moyenne de -8,15 % et possède une superficie de 2,65 km².

District électoral numéro 8

En partant d'un point situé à l'intersection du rang L'Allier et de la Petite côte des Anges; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, le rang L'Allier, le chemin du Chicot Nord, les limites municipales Sud-est et Sud-ouest, la limite arrière séparant d'une part les longues propriétés du rang Saint-Vincent et d'autre part celles de la rue Lalande et du chemin Clément-Pesant, le chemin du Grand-Brûlé, la rivière Saint-Pierre, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la longue propriété sise au 7941 rang Saint-Vincent, ce dernier rang, la route Arthur-Sauvé (148), le chemin Verdon, la piste cyclable sise sur une ancienne voie ferrée située au Sud de la côte des Anges, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la limite Est de la propriété sise au 13601 rue Guay, la rue Guay, la rue de Saint-Augustin, la rue Saint-Jacques, la Petite côte des Anges, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 105 électeurs pour un écart à la moyenne de -3,64 % et possède une superficie de 118,43 km².

(Suite en page 15)

(Suite de la page 14)

District électoral numéro 9

En partant d'un point situé à l'intersection du pont Mackenzie et de la limite municipale Nord-ouest dans la rivière du Nord; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rue Mackenzie, la rue de l'Épervier, la rue Dupuis, la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), la limite Sud-ouest des propriétés sises à l'extrémité Ouest de la place du Meunier, la limite Sud-ouest du parc du Mica, la limite Sud-ouest des propriétés ayant front sur le côté Sud-ouest du tronçon Sud-ouest de la rue du Maquignon, la limite Sud-ouest du parc du Marbre, la voie ferrée longeant ce dernier parc, le chemin Saint-Simon, la route Arthur-Sauvé (148), le rang Saint-Vincent, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la longue propriété sise au 7941 rang Saint-Vincent, la rivière Saint-Pierre, le chemin du Grand-Brûlé, la limite arrière séparant d'une part les longues propriétés du rang Saint-Vincent et d'autre part celles du chemin Clément-Pesant et de la rue Lalande, les limites municipales Ouest et Nord-ouest, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 736 électeurs pour un écart à la moyenne de + 11,17 % et possède une superficie de 125,83 km².

District électoral numéro 10

En partant d'un point situé à l'intersection du pont Mackenzie et de la limite municipale Nord-ouest dans la rivière du Nord; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Nord-est, la limite municipale Nord-ouest (ceinturant la zone Mirabel-en-Haut), le tronçon de la rivière du Nord longeant le chemin Dumoulin, le prolongement en direction Nord-ouest de la voie de service longeant la limite Sud-est de la propriété sise au 11970 route Sir-Wilfrid-Laurier (158), cette dernière route, la limite séparant les deux propriétés sises aux 11970 et 12003 route Sir-Wilfrid-Laurier (158), la voie ferrée située au Sud-est de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), la limite Sud-ouest du parc du Marbre, la limite Sud-ouest des propriétés ayant front sur le côté Sud-ouest du tronçon Sud-ouest de la rue du Maquignon, la limite Sud-ouest du parc du Mica, la limite Sud-ouest des propriétés sises à l'extrémité Ouest de la place du Meunier, la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), la rue Dupuis, la rue de l'Épervier, la rue Mackenzie, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 4 839 électeurs pour un écart à la moyenne de + 13,59 % et possède une superficie de 10,67 km².

AVIS est aussi donné que le projet de règlement est disponible, pour fins de consultation, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 14111 rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, ville de Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h,

mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi que sur le site internet de la Ville où le plan peut être agrandi. Toutefois, le cas échéant, il y a lieu de communiquer préalablement avec la greffière afin que des mesures sanitaires soient prises.

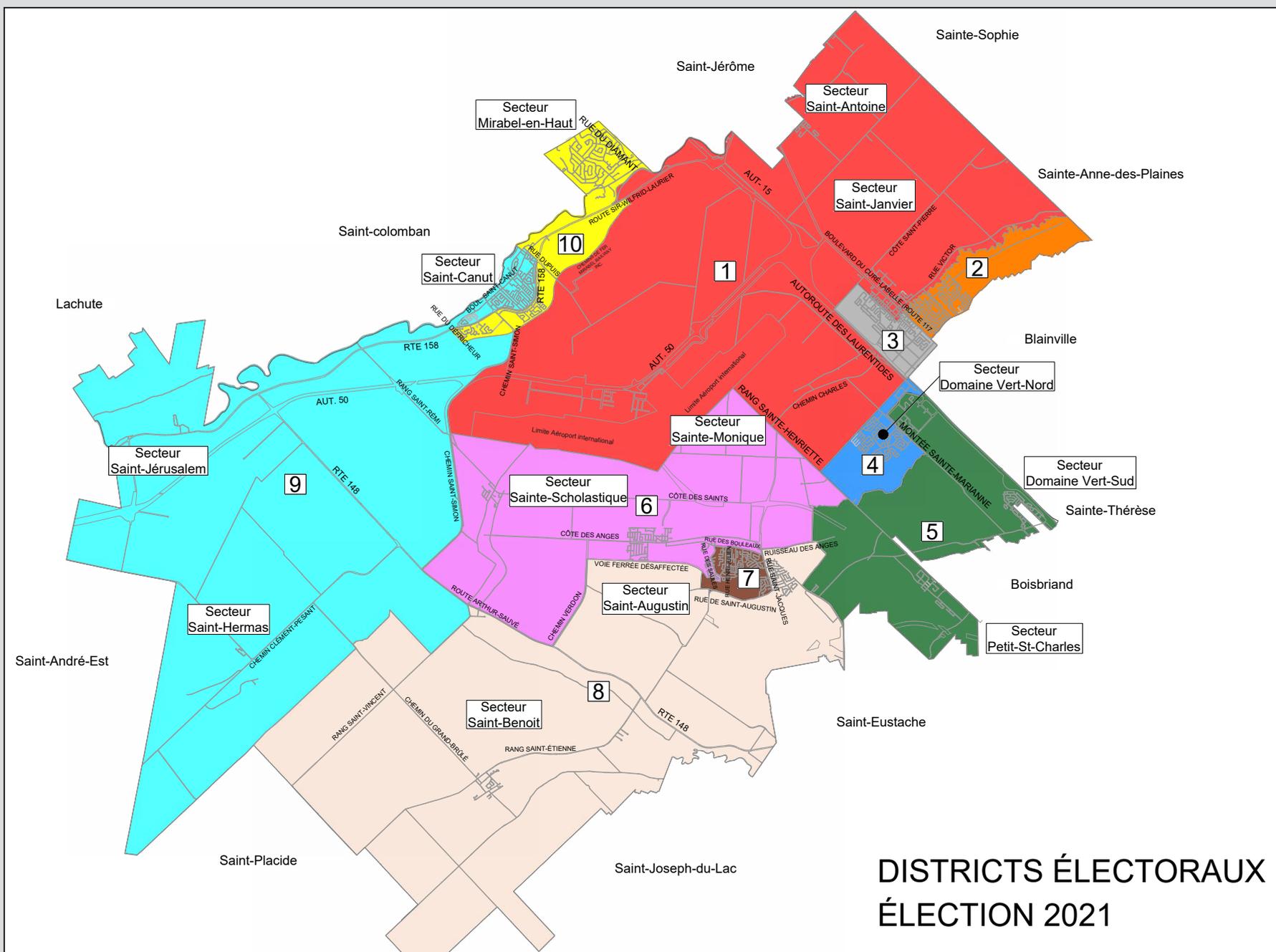
AVIS est également donné que tout électeur a le droit de faire connaître, par écrit, son opposition au projet de règlement, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **25 juin 2020 inclusivement**. Cette opposition doit être adressée à l'attention de :

Par courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
 Ville de Mirabel
 14111, rue Saint-Jean
 Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Par courriel : greffe@mirabel.ca

Si le nombre d'oppositions reçues dans le délai fixé est égal ou supérieur à deux cent soixante quinze (275) électeurs, le conseil doit tenir une assemblée publique aux fins d'entendre les personnes sur le projet de règlement. Toutefois à ce jour, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec, l'assemblée publique est spécifiquement remplacée par une consultation écrite.

Donné à Mirabel, ce 3 juin 2020
 Suzanne Mireault, greffière



**DISTRICTS ÉLECTORAUX
 ÉLECTION 2021**

TOUS LES DIMANCHES DE 10 H À 15 H



Marché du terroir DE MIRABEL

21 JUIN AU 27 SEPTEMBRE

CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD

ON  ACHETER LOCAL!

VILLE DE
MIRABEL 